

CONFÉRENCE DU DÉSARMEMENT

CD/PV.1068
31 mai 2007

FRANÇAIS

COMPTE RENDU DÉFINITIF DE LA MILLE SOIXANTE-HUITIÈME SÉANCE PLÉNIÈRE

tenue au Palais des Nations, à Genève,
le jeudi 31 mai 2007, à 10 h 10

Présidente: M^{me} Elisabet BORSIIN BONNIER (Suède)

La PRÉSIDENTE (parle en anglais): Je déclare ouverte la 1068^e séance plénière de la Conférence du désarmement.

Tout d'abord, puisque cette séance plénière est la première à être présidée par la Suède, j'aimerais faire quelques remarques liminaires, après quoi je donnerai la parole à l'orateur inscrit sur la liste pour aujourd'hui, l'Ambassadeur du Pérou.

Je vais donc maintenant faire quelques remarques personnelles, que je prie le secrétariat de bien vouloir distribuer.

La première chose que je souhaite faire après mon accession à la présidence est de rendre hommage à ceux qui m'ont précédée, c'est-à-dire à mes collègues de la plate-forme, l'Ambassadrice de Sri Lanka, l'Ambassadeur de l'Espagne et l'Ambassadrice de l'Afrique du Sud, qui ont si brillamment dirigé nos travaux cette année. Je voudrais également rendre hommage aux coordonnateurs pour les efforts diligents qu'ils ont faits pour nous permettre de progresser. Enfin et surtout, j'aimerais tout particulièrement remercier sincèrement les délégations, qui ont travaillé avec acharnement et dans un bon état d'esprit pendant toute la première partie de notre session, pour donner du sens et de la substance à notre ordre du jour.

Tous ces efforts, alliés aux consultations patientes menées avec chaque délégation de façon équitable – et j'insiste sur ce point – ont permis à la plate-forme des six Présidents de vous soumettre une proposition de travail pour le restant de notre session annuelle, je veux parler du document L.1. Le document L.1 ne se veut pas être une plate-forme globale de compromis entre les positions politiques et les positions de fond, les ambitions ou les priorités de telle ou telle délégation ou même des six Présidents. Par le passé, on a souvent tenté de réaliser de vastes compromis politiques de ce type, ce qui a eu pour effet de paralyser la Conférence depuis près de dix ans.

Au contraire, le document L.1 est une proposition simple et pratique pour nous permettre de travailler. Il part de là où nous en sommes aujourd'hui, c'est-à-dire du fruit de notre travail collectif, et suggère un moyen d'organiser et d'articuler nos travaux pendant le restant de notre session annuelle. Rien de plus, rien de moins. Il n'y a aucune condition préalable. Les résultats ne sont ni imposés, ni garantis à l'avance, mais ils devront se dessiner au fur et à mesure de l'avancement de nos travaux. Cette proposition est ouverte et propre à faire avancer les choses. Aucune position politique ou de fond exprimée ici ou ailleurs ne fait l'objet de compromis dans cette proposition. Toutes les délégations auront la possibilité de défendre leurs priorités respectives au cours de nos travaux. Par ailleurs, le document L.1 conserve à la Conférence sa nature première d'instance de négociation.

Il y a environ deux mois que nous sommes saisis du document L.1. Des questions ont été posées et des réponses ont été apportées au cours d'un certain nombre de séances officieuses et officielles ouvertes à tous. Les délégations ont tour à tour exprimé leurs positions et été écoutées. La plupart d'entre elles sont disposées à aller de l'avant sur la base du document L.1, mais quelques-unes hésitent encore ou attendent des instructions. L'état d'esprit positif et l'optimisme qui prévalaient au cours de la première partie de la session font peu à peu place à des attitudes plus négatives et à la crainte de voir la Conférence retomber en léthargie. Telle me paraît être aujourd'hui la situation délicate de la Conférence, alors que j'accède à la présidence.

(La Présidente)

La tâche principale qui m'attend aujourd'hui consiste à tenter de déterminer si nous serons en mesure de trouver un moyen d'aller de l'avant sur la base du document L.1. Certains d'entre vous m'ont dit qu'ils étaient sur le point de renoncer à tout espoir. D'autres ont laissé entendre qu'il y aurait peut-être encore des moyens de répondre aux dernières préoccupations et d'aller de l'avant. Aujourd'hui, pour ma part, je n'en sais rien, mais je m'engage à n'épargner aucun effort pour explorer toutes les possibilités qui pourraient se présenter.

Il va me falloir quelques jours pour examiner, avec mes collègues de la plate-forme des six Présidents, les moyens que je pourrais vous soumettre dans l'espoir raisonnable de gagner votre confiance. Je m'efforcerai de travailler rapidement, et dès que je me sentirai en mesure de vous proposer quelque chose ou de tirer des conclusions, je ferai le point de la situation en toute transparence et en toute ouverture.

Pour votre part, je vous demande d'être patients, de vous efforcer de contenir vos frustrations et, je vous en supplie, de vous abstenir d'accuser, de blâmer ou de faire pression. Nous sommes tous dans la même situation, et s'il y a un moyen d'en sortir, c'est ensemble que nous le trouverons. Faites de votre mieux pour restaurer l'esprit constructif et le climat de coopération qui prévalaient durant la première partie de la présente session.

S'agissant des travaux dirigés par les coordonnateurs, j'ai décidé, après les avoir consultés, de ne planifier pour l'heure aucune séance officielle pour la semaine prochaine. La situation générale concernant leurs travaux est trop floue, et il est impossible d'envisager nos activités selon leur déroulement habituel. Si nous sommes en mesure d'avancer sur la base du document L.1, nous serons face à une situation. Dans le cas contraire, la situation sera différente. Mais dans un cas comme dans l'autre, nous avons tous besoin de faire le point, afin de pouvoir organiser efficacement nos travaux.

Il nous reste deux jours de travail d'ici notre prochaine séance plénière, vendredi et lundi. Durant ces deux jours, je serai au bureau de la présidence de 9 heures à 10 heures pour le cas où vous auriez besoin de faire appel à moi. Mais si vous le préférez, n'hésitez pas à m'appeler à n'importe quel moment. Je suis à votre disposition.

Après ces quelques mots sur le travail qui m'attend à la présidence de la Conférence, je vais donner la parole au seul orateur inscrit sur la liste des orateurs d'aujourd'hui, qui est M. Beleván, représentant du Pérou.

M. BELEVÁN (Pérou) (parle en espagnol): Puisque c'est la première fois que ma délégation prend la parole sous votre présidence, permettez-moi, Madame l'Ambassadrice, de vous féliciter en son nom d'avoir pris la direction de nos travaux dans les circonstances présentes, et de réaffirmer notre appui aux efforts que vous-même et les autres Présidents de la session de 2007 (la fameuse plate-forme) avez entrepris pour permettre à la Conférence de progresser dans sa quête d'une issue à l'impasse dans laquelle elle se trouve enfermée depuis plus de dix ans.

Je saisis cette occasion de réaffirmer l'appui inconditionnel de ma délégation à la proposition constructive et ambitieuse présentée par la plate-forme des six Présidents, une formule novatrice, et de souligner l'ouverture et la transparence des consultations qui ont eu lieu

(M. Beleván, Pérou)

dans les premiers mois de la présente session. Je partage pleinement l'analyse lucide que vous venez de nous livrer et, à cet égard, j'accepte votre idée selon laquelle nous devrions éviter de nous appesantir sur les préoccupations et les frustrations de ma délégation, du moins au stade actuel.

Comme nous l'avons indiqué à maintes reprises, le Pérou continuera à travailler sans condition préalable quant à la procédure, de façon à ce que la Conférence puisse façonner un accord propre à lui permettre de commencer un travail de fond.

Je profite de l'occasion qui m'est offerte par cette séance pour exposer aux distingués représentants des États membres certaines des conclusions, qui sont, je le souligne, des conclusions personnelles, tirées par le Président de la Conférence sur les munitions en grappe, qui s'est déroulée à Lima, capitale de mon pays, du 23 au 25 mai 2007, c'est-à-dire la semaine dernière.

Le Président de ladite Conférence est de l'avis qu'en tout état de cause la Conférence de Lima, dont l'objectif était de mettre sur les rails la négociation d'un instrument international juridiquement contraignant interdisant l'emploi, la fabrication, le transfert et le stockage de munitions en grappe susceptibles d'avoir des effets traumatiques excessifs aux civils, et la création de mécanismes de coopération et d'assistance internationales propres à assurer les soins et la réhabilitation des survivants et de leurs communautés, les opérations de déminage des zones touchées, des campagnes d'éducation au risque et la destruction des stocks de munitions en grappe visées par l'interdiction, a pleinement atteint l'objectif fixé par le Ministre des affaires étrangères du Pérou, qui était de commencer une analyse des principaux éléments constitutifs d'un tel instrument et de tels mécanismes.

Dans leur majorité, les participants ont estimé que les victimes devaient être au cœur du travail entrepris à Oslo en février dernier, et qu'un accent particulier devait être mis sur la dimension humanitaire et les aspects relatifs aux droits de l'homme. De même, les participants ont semblé être d'accord sur la nécessité d'apporter une aide appropriée à toutes les victimes, qu'il s'agisse des individus eux-mêmes, de leurs familles, de leurs communautés ou des pays touchés, car – vous me pardonnerez cette répétition – ce phénomène a des conséquences néfastes sur tout le développement socioéconomique de ces victimes.

D'autre part, la prévention est également clairement apparue comme un des moyens les plus efficaces de réduire les effets négatifs des munitions en grappe. À cet égard, l'éducation au risque est primordiale. Dans ce contexte, diverses délégations ont souligné à plusieurs reprises qu'il était indispensable de compléter, et non de fragiliser, le droit international humanitaire existant tel qu'établi par les divers instruments internationaux en vigueur et par les traités et mécanismes d'aide aux victimes et aux personnes handicapées. Les discussions ont également permis de mettre en lumière les interdépendances entre les différents aspects afférents au déminage des zones touchées, les divers aspects techniques liés à ces opérations, la protection des populations civiles et les caractéristiques propres à chaque type de munition. Les participants ont aussi souligné l'urgente nécessité de mettre en place une assistance immédiate au profit des pays et des régions touchés, afin de réduire les risques de nouvelles victimes.

(M. Beleván, Pérou)

Certains participants ont par ailleurs mis l'accent sur la responsabilité particulière des États qui ont employé des bombes à sous-munitions, s'agissant aussi bien de la transmission rapide des informations appropriées, telles que les coordonnées, les chiffres et les types de munitions employés, que de leur participation efficace aux opérations de déminage. D'autres ont souligné qu'il importait de mettre en place des stratégies adaptées à chaque situation et de prévoir des exceptions spécifiques.

Les discussions consacrées à la question des stocks de munitions en grappe au cours de la Conférence de Lima ont mis en évidence l'importance des moyens techniques et financiers qu'il faudrait mettre en place pour stocker les différents types de sous-munitions et détruire les types de sous-munitions frappés d'interdiction aux termes du futur instrument juridique international. Dans ce contexte, les quantités et les types de munitions stockées devront être pris en compte lorsque le moment sera venu de fixer un délai réaliste pour le respect par les États de leurs obligations en la matière.

Les intervenants ont estimé que l'expérience acquise dans le cadre de la mise en œuvre des divers traités internationaux montrait qu'il était nécessaire de mettre en place une coopération et une assistance internationales pour assurer une mise en œuvre pleine et entière de toutes les dispositions du futur instrument. Cet aspect devrait donc être omniprésent dans tous les éléments constitutifs du futur traité sur les munitions en grappe.

La notion de responsabilité partagée est également essentielle. Certains participants ont aussi évoqué la possibilité d'envisager la constitution de fonds d'aide et d'indemnisation. D'autres ont par ailleurs souligné le rôle important que la coopération et l'assistance internationales pouvaient jouer pour promouvoir l'universalisation du futur instrument.

Concernant les mesures afférentes au respect des obligations, à la transparence et à la mise en œuvre, les participants ont réaffirmé l'importance de la coopération et du respect des délais dans la soumission des rapports nationaux, qui permettent d'identifier clairement les problèmes et les difficultés rencontrés dans la mise en œuvre de toute convention. Un accent particulier a par ailleurs été mis sur la nécessité d'élaborer, d'adopter et d'appliquer une législation nationale appropriée permettant le respect de l'ensemble des dispositions de l'accord.

Les discussions consacrées à la question des définitions ont montré qu'il existait en la matière des besoins et des solutions différentes, particulièrement en ce qui concerne les types de munitions devant être couverts au titre de l'engagement pris à Oslo. Elles ont également fait apparaître la nécessité de maintenir un équilibre entre les considérations humanitaires et les considérations militaires.

Il a par ailleurs été possible de confirmer l'existence d'approches différentes de la question, par exemple entre ceux qui privilégient les solutions techniques et ceux qui estiment que la dimension humanitaire doit guider les travaux entrepris dans le cadre du processus d'Oslo. Un des aspects importants étroitement liés à la méthode à suivre est illustré par la différence entre la position adoptée par ceux qui prônent une interdiction complète et par les participants qui invoquent la nécessité d'une interdiction plus sélective. Mais en définitive, tous les participants semblent d'accord sur la nécessité de parvenir à une solution de compromis intégrant les deux aspects.

(M. Beleván, Pérou)

Par ailleurs, il apparaît aussi clairement que des approches différentes sont proposées quant à la future rédaction d'un article sur les définitions, avec, d'un côté, ceux qui privilégient des définitions générales et, d'un autre côté, ceux qui préféreraient une formulation plus spécifique et plus détaillée. Dans ce contexte, il a également été fait mention de la possibilité d'introduire certains éléments liés à l'âge et à la durée de vie des munitions en grappe. D'autres participants ont fait état de la nécessité de mentionner séparément les conteneurs et les sous-munitions.

Quoi qu'il en soit, les discussions intensives qui ont eu lieu à la Conférence de Lima ont clairement montré que les participants étaient animés d'une volonté politique évidente d'aller de l'avant dans le but de résoudre les difficultés humanitaires rencontrées par les populations civiles du fait de l'emploi de munitions en grappe. Il a par ailleurs été clairement affirmé que ce problème avait des implications multiples et qu'il appelait par conséquent des réponses multiples.

Le Pérou a noté avec une satisfaction particulière que 28 nouveaux États avaient décidé de se joindre à l'effort entrepris par 46 autres États en février 2007, avec l'adoption de la Déclaration d'Oslo. Cette question mérite une attention rapide et entière de la communauté internationale.

La participation constructive et volontaire de tous, mais plus particulièrement de ceux qui avaient accepté de coprésider les sessions thématiques – à savoir l'Autriche, l'Irlande, le Mexique, la Nouvelle-Zélande et la Norvège – a permis de faire de la Conférence de Lima un succès et augure bien de la réalisation des objectifs fixés dans la Déclaration d'Oslo.

La PRÉSIDENTE (parle en anglais): Je remercie le distingué représentant du Pérou de nous avoir informés des résultats de la Conférence de Lima.

La liste des orateurs pour aujourd'hui est terminée. Si personne ne souhaite prendre la parole à ce stade, je vais lever la séance.

Je vois que l'Algérie demande la parole, puis ce sera le tour du Japon.

M. KHELIF (Algérie): Madame la Présidente, la délégation algérienne souhaiterait tout d'abord vous féliciter pour votre accession à la présidence et vous assurer qu'elle est entièrement disposée à vous apporter toute l'aide et toute l'assistance dont vous aurez besoin. Elle tient à rendre hommage également à votre prédécesseur, l'Ambassadrice du Sri Lanka, pour les efforts inlassables qu'elle a fournis.

Nous sommes aujourd'hui dans une situation que vous avez assez bien décrite dans votre présentation. Vous avez fait état des sentiments de pessimisme et d'optimisme que partagent les délégations ici. La délégation algérienne reste cependant optimiste et garde l'espoir que le document L.1 recueillera le consensus nécessaire, pour peu que toutes les délégations fassent preuve de la flexibilité et de la compréhension mutuelle nécessaires pour résoudre les questions et répondre aux préoccupations qui ont été exprimées par certaines délégations.

La délégation algérienne a eu l'honneur de s'exprimer au nom du Groupe arabe lors de la dernière séance plénière en demandant des consultations multilatérales et transparentes en ce qui

(M. Khelif, Algérie)

concerne le document L.1. À ce propos, la délégation algérienne estime qu'il serait peut-être indiqué que la Conférence réponde à cette demande en organisant des séances officielles sur le document L.1, afin que toutes les délégations puissent s'exprimer et engager des discussions interactives pour pouvoir trouver une solution acceptable pour tous. Une réunion plénière par semaine ne nous semble pas suffisante. Nous avons tous les moyens matériels et humains pour tenir beaucoup de réunions pendant les semaines qui restent. La délégation algérienne suggère donc d'organiser autant de réunions officielles que possible au sujet du document L.1, et le plus tôt possible car le temps ne joue pas en notre faveur. Nous souhaitons qu'un programme de travail de la Conférence soit adopté à la présente session, et peut-être plus encore qu'un consensus à ce sujet intervienne durant le mois de juin.

La PRÉSIDENTE (parle en anglais): Merci beaucoup. Je prends bonne note de votre proposition, et j'y reviendrai plus tard. Je donne la parole au Japon.

M. HIRAISHI (Japon) (parle en anglais): Madame la Présidente, puisque c'est la première fois que je prends la parole sous votre présidence, permettez-moi tout d'abord de vous féliciter d'avoir accédé à la présidence de la Conférence du désarmement et de vous assurer de notre entière coopération.

Le Japon est persuadé que tous les pays sont convaincus de la nécessité pour la Conférence du désarmement de reprendre un travail de fond et de se doter d'un véritable cadre propre à faciliter les progrès du désarmement et de la non-prolifération.

Le projet de décision du Président contenu dans le document L.1, qui a été établi sur la base des consultations avec tous les États membres, est un compromis équilibré et réaliste. Étant donné qu'aucune proposition n'est en mesure de satisfaire pleinement l'ensemble des États membres de la Conférence, nous espérons sincèrement que la proposition établie par le groupe des six Présidents pourra être adoptée en l'état, et que la Conférence pourra enfin se remettre au travail.

D'un autre côté, nous devons prendre dûment en compte les préoccupations et les demandes de clarifications qui ont été exprimées. À cette fin, il serait peut-être judicieux d'examiner les moyens de résoudre ces questions, moyens qui pourraient comprendre une explication complémentaire de la Présidente.

En conséquence, le Japon apprécie et appuie les efforts entrepris par la présidence pour parvenir à un accord par le biais de nouvelles consultations officieuses, particulièrement avec les pays qui ont fait part de leurs appréhensions.

La PRÉSIDENTE (parle en anglais): Je vous remercie de votre proposition. Je vais aussi conserver cette proposition, et je vous informerai dans peu de temps de la façon d'y donner suite.

Personne ne semble demander la parole. Je vais donc lever la séance.

La prochaine séance plénière aura lieu mardi 5 juin, à 10 heures, dans cette salle et, par courtoisie envers les délégations, je souhaite vous avertir d'avance que j'ai l'intention d'ouvrir la séance à l'heure.

La séance est levée à 10 h 40.
